

Règlement COUP JUNIORS 49

ARTICLE 1. - MODALITÉS DE LA RENCONTRE

- Cette rencontre souhaite rassembler les jeunes pêcheurs au coup dans un esprit convivial et de partage. Elle se déroule en épreuve individuelle.
- Elle est destinée aux enfants de 9 à 18 ans (moins de 18 ans au 31 décembre de l'année précédant la compétition).
- Le coût de l'inscription est de 10€ par pêcheur.
- L'organisation limite les inscriptions à 20 participants.
- Le tirage au sort définira les places qui sont attribuées pour la manche aux participants. La place ou « box » sera matérialisée par des rubanises et des piquets numérotés.
- Un coach sera attribué pour 1 ou 2 concurrents lors de la manche afin de les conseiller pendant la pêche.
- Le fait de s'inscrire dans une épreuve implique de la part du concurrent l'obligation d'observer le règlement de cette dernière. Toute infraction (tentative de fraude sur les prises, le pesage, ...) entraînera des sanctions allant du déclassement à la disqualification et même à l'exclusion temporaire ou définitive des épreuves organisées par la Fédération.

ARTICLE 2. - COMPORTEMENT

- Toujours et à tous moments, avant, pendant et après la rencontre, les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.
- Ainsi, une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale.
- Les participants s'engagent à respecter les autres utilisateurs du parcours et à faire preuve de courtoisie à leur rencontre.
- La détention ou la consommation de boissons alcoolisées (ou de drogue) pendant la manche est strictement interdite.

ARTICLE 3. - DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

La rencontre se déroulera en une manche de 2h :

- 7h30 : accueil des participants
- 7h45 : réunion préparatoire et tirage au sort des postes
- 8h15 - 8h45 : installation
- 8h45 - 9h00 : amorçage
- 9h00 - 12h00 : pêche
- 12h15 - 12h45 : pesée
- 13h00 : annonce des résultats

ARTICLE 4. - ÉQUIPEMENTS, AMORCES ET ESCHEs

- La compétition se déroulera à la canne télescopique ou à emmanchement (maximum 10)
- Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne. Cependant, les concurrents peuvent avoir d'autres cannes de réserve montées, maintenues hors de l'eau.
- En dehors de l'aide pour le transport du matériel, la préparation du matériel et de la préparation des esches et des amorces avant le contrôle, les concurrents ne devront recevoir aucune aide pendant la pêche. Toutefois en cas de blocage ou de casse de sa canne, un pêcheur pourra palier à ces ennuis en demandant l'aide d'un commissaire ou d'un responsable de l'organisation de cette épreuve pour débloquer les éléments collés ou pour remplacer une canne ou des éléments de canne.
- Il est permis d'utiliser une épuisette pour sortir de l'eau les poissons déjà ferrés, en cas de gros poissons, le concurrent pourra demander de l'aide à son coach. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nylon ou métalliques. Les gaffes sont interdites.
- 4 litres maximum d'amorce (terre comprise).
- Toutes les esches seront distribuées par les organisateurs (1/2 litres : asticot, pinki, terreau).

ARTICLE 5. - POISSONS ACCEPTÉS

- Sont considérés valides tous les poissons capturés, sauf les poissons soumis à une taille légale, un quota et/ou à une période de fermeture (ex : sandre, brochet, ...), dans ce cas les poissons seront comptabilisés uniquement s'il leur capture respecte la réglementation en vigueur.
- Dans le cas où la réglementation impose la destruction de certaines espèces de poissons, ceux-ci devront être conservés dans une seconde bourriche, seau ou tout autre récipient.
- A la fin de la manche, les participants ayant ferré un poisson, devront, au moment du coup de corne, avoir le poisson hors de l'eau. Tout poisson sorti de l'eau à ce moment ne devra pas retoucher l'eau, même dans l'épuisette pour que ce dernier compte.
- Les points seront attribués en grammes. Exemple : 1.230kg = 1230 pts

ARTICLE 6. - CLASSEMENTS

- Le classement prend en compte le poids total des poissons capturés.